

AUTOUR DE



LA MAIRIE

Le bulletin d'informations des Soliaciens de Mars 2024

MEMO

Ouverture Mairie

Mardi et Mercredi :

8H00 à 12H00

Vendredi :

10H00 à 12H00

13H30 à 16H30

Tél :

03.29.80.52.76

Mail :

mairie.souilly@orange.fr

Ouverture Agence postale

Du lundi au samedi :

9H00 à 11H30

Fermée le mercredi

Horaires travaux de bricolage

Lundi au vendredi :

8H00 à 12H00

14H00 à 20H00

Samedi :

9H00 à 12H00

14H00 à 19H00

Dimanche et jours fériés :

10H00 à 12H00

Collecte déchets

Ordures ménagères

Les mercredis de semaine
impaire

Sacs jaunes

lundis de semaine paire

RAPPEL FORMATION PSC1

Le centre de secours de SOUILLY vous propose une formation au secourisme PSC1, l'occasion pour toutes et tous de se former aux gestes de premiers secours. Cette rencontre aura lieu le 6 avril dans les locaux du centre de secours rue de Récourt à SOUILLY.

Renseignements et inscriptions obligatoires en contactant les formateurs :
au 06 70 62 13 08 ou 07 86 44 62 45.

CONCILIEUR DE JUSTICE

Monsieur CHALLAN BELVAL, nouveau conciliateur de justice pour notre canton, assurera des permanences à la mairie de DIEUE SUR MEUSE les jeudis : 21 mars, 4 et 18 avril de 9h00 à 11h30. Possibilité de le joindre par mail : arnaud.challan-belval@conciliateurdejustice.fr

FETE FORAINE

Le 27 et 28 avril prochain, nous aurons le plaisir d'accueillir la fête foraine sur la place du Gymnase. Manèges, auto-tamponneuse, jeux d'adresse, pêche aux canards et snack seront au rendez-vous. Venez nombreux ! (Des tickets de réduction de tarif seront offerts aux enfants de moins de 15 ans).

JOB D'ETE

Un emploi saisonnier de surveillant d'exposition du quartier général de la 1^{ère} Guerre Mondiale, est ouvert sur notre commune pour la période de juillet/août, à raison de 20h/semaine (du mardi au samedi de 13h30 à 17h30). Si vous êtes intéressé(e), merci de déposer votre candidature à la mairie. Le poste est ouvert aux personnes de 17 ans et plus.

Veillez tourner la page svp 

MESSAGE AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS INCIVIQUES DU VILLAGE

A juste titre, des plaintes nous parviennent régulièrement quant aux déjections canines qui décorent les trottoirs, les zones enherbées et zones de jeux de notre village.

Ces espaces ne sont pas dédiés aux chiens et ne sont, en aucun cas, des « crottoirs » à leur usage.

Outre le décor désastreux proposé aux passants, aux riverains qui ont ce spectacle sous leur fenêtre, les enfants sont appelés à gambader sur ces espaces verts. Ces motifs devraient être un frein à cette détestable habitude de laisser faire n'importe quoi à son chien.

Nous demandons, également, un minimum de respect pour le personnel communal qui sera appelé à tondre les espaces verts à partir du printemps.

Il est également rappelé que les chiens doivent être tenu en laisse dans le village, qu'il est interdit de les laisser divaguer dans la commune ainsi que sur les terrains privés (arrêté municipal du 6 juillet 2017, n° AR_2017_010).

Nous vous invitons à changer vos mauvaises habitudes, à assumer vos animaux et à ramasser leurs déjections.

Merci de votre compréhension.



PAQUES 2024

Une chasse aux œufs avec activités, sera organisée au gymnase, le samedi 30 mars 2024 à partir de 14h00.

Cette activité gratuite est destinée aux enfants de moins de 10 ans.

Pour faciliter l'organisation, merci de vous inscrire :

soit par retour du coupon réponse,

soit par mail à mairie.souilly@orange.fr

en précisant le nom, prénom et âge de votre enfant.

Les enfants seront sous la responsabilité des parents.

Nom :Prénom :Age :

Retour demandé avant le 27 mars 2024

